



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 20 avril 2021

Délibération n°24-2021 : Accord d'une remise exceptionnelle sur frais de reprise d'études– IUT de Lorient - Année 2020-2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'article 11 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud

Vu l'avis n°11-02-2021 du conseil de direction de l'IUT de Lorient

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés les trois demandes de remises exceptionnelles pour 2020-2021 sur les dossiers de reprises d'études présentés.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 22
Membres représentés : 4
Suffrages exprimés : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
Abstentions : 1
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

<p><u>Document en annexe</u> : Délibération n°11-02-2021 du conseil de direction de l'IUT de Lorient en date du 8 février 2021. Remises exceptionnelles.</p>
--